

Monsieur le Conseiller fédéral  
Département fédéral de la défense,  
de la protection de la population et des sports  
Palais fédéral Est  
3003 Berne

[vernehmlassungen@gs-vbs.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@gs-vbs.admin.ch)

Berne, le 27 mai 2026 usam-MH/zh

### **Réponse à la procédure de consultation :**

### **Arrêté fédéral sur le financement de dépenses d'armement de l'armée au moyen d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée**

Monsieur le Conseiller fédéral Pfister,  
Madame, Monsieur,

Le 6 mars 2026, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) nous a convié à prendre position dans le cadre de la procédure de consultation sur l'Arrêté fédéral sur le financement de dépenses d'armement de l'armée au moyen d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

L'Union suisse des arts et métiers usam, organisation faîtière des PME suisses, prend position comme suit sur le projet de relèvement de la TVA pour financer la sécurité et la défense de la Suisse. La défense et sécurité de notre pays sont pour l'usam une des priorités de la Confédération. Nous vous remercions de bien prendre en compte nos exigences et recommandations.

### **I. Contexte**

Le Conseil fédéral propose un relèvement temporaire de 0,8 point de la TVA (taux normal passant de 7,7 % à 8,5 %, taux réduit de 2,5 % à 2,8 %, taux spécial de 3,7 % à 4,1 %) pendant dix ans, de 2028 à 2037, afin de générer 32,8 milliards de francs de recettes supplémentaires. Ces fonds seront exclusivement affectés à la modernisation de la défense et de la sécurité : 28 milliards pour combler les lacunes capacitaires de l'armée (systèmes anti-drones, défense sol-air, cyberdéfense, stocks de munitions) et 3 milliards pour renforcer les offices fédéraux civils (renseignement, police, protection des frontières, cybersécurité). Pour éviter les pics de paiement et garantir une flexibilité financière, un fonds pour l'armement sera créé, doté d'une capacité d'endettement de 6 milliards (à rembourser avant 2038). Tous les moyens financiers générés par l'augmentation de la TVA devront être intégralement versés dans ce fonds. Cette mesure vise à accélérer les acquisitions d'urgence dans un contexte géopolitique dégradé, tout en limitant l'impact sur le budget ordinaire de la Confédération.

Le manque de financement chronique de l'armée suisse résulte de décennies d'économies budgétaires, qui ont privilégié le maintien minimal des compétences de base (instruction, engagements subsidiaires) au détriment des investissements dans l'équipement et les capacités modernes. Aujourd'hui,

l'armée souffre de lacunes critiques : absence de systèmes de défense contre les drones ou les missiles, stocks de munitions insuffisants, matériel obsolète (véhicules des années 1960), et une mobilité protégée limitée, ce qui réduit sa capacité à durer en cas de conflit prolongé. Par ailleurs, le budget actuel ne couvre pas les besoins liés à la hausse des prix (+40 % pour certains armements) et aux délais de livraison allongés (3 à 6 ans) sur un marché mondial sous tension. De plus, la Suisse ne fait pas partie d'une alliance militaire ce qui veut dire que ses commandes d'un volume trop petit ne sont pas considérées comme prioritaire par les fabricants d'armements. En cas de conflits, il est fort probable, d'après le DDPS, que les besoins de la Suisse ne soient même pas pris en compte. La Suisse, tout comme une majeure partie des pays de l'Union Européenne, s'est naïvement appuyée sur la protection des Etats-Unis, sans réagir concrètement aux changements des menaces.

Enfin, d'après le Conseil fédéral, l'objectif d'atteindre 1 % du PIB pour le budget de l'armée d'ici 2032 n'est pas financé : le programme d'allègement budgétaire 2027 (EP27) ne dégage pas assez de marge, et aucune mesure d'économie supplémentaire n'est envisageable sans sacrifier d'autres priorités nationales. Le problème consiste dans le fait que toutes les dépenses sont des priorités, alors que l'armée et la défense sont des priorités absolues pour l'Etat régalien assumant ses fonctions essentielles de souveraineté. Le Conseil fédéral prévient donc que sans recettes supplémentaires, la Suisse ne pourrait ni protéger ses infrastructures critiques ni répondre aux menaces hybrides et à distance, qui se multiplient.

## II. Appréciation générale

L'Union suisse des arts et métiers usam rejette catégoriquement la proposition du Conseil fédéral pour le financement de dépenses d'armement de l'armée au moyen d'un relèvement de la TVA pour plusieurs raisons fondamentales.

Une hausse de la TVA, même présentée comme temporaire, n'est pas une solution durable et risque de devenir permanente. L'usam s'oppose par principe à toute augmentation d'impôts ou de taxes, car celles-ci affaiblissent la compétitivité des entreprises suisses, en particulier des PME. Or, ce projet ne s'accompagne d'aucune proposition concrète pour compenser la perte de recettes après 2037. L'expérience montre que les mesures fiscales "provisoires" finissent souvent par devenir définitives, car leur suppression nécessiterait des économies ou des hausses d'impôts compensatoires, politiquement difficiles à mettre en œuvre. Sans un plan clair pour remplacer ces recettes dans les dix ans, le risque est grand que cette mesure soit renouvelée tous les dix ans, jusqu'à ce qu'elle soit finalement inscrite dans la loi comme élément permanent, comme cela a été le cas pour l'impôt fédéral direct, initialement conçu comme une mesure temporaire avant de devenir un élément permanent du système fiscal suisse. Si une telle hausse est vraiment temporaire, il est impératif que les dix années de son application soient mises à profit pour identifier et mettre en place des économies structurelles ou des réallocations budgétaires permettant de compenser la perte de recettes à son échéance. Sans cela, le "provisoire" deviendra inmanquablement du durable.

L'usam approuve par ailleurs la création d'un fonds pour l'armement doté d'une capacité d'endettement. Cela représente une solution pertinente pour permettre à la Suisse de passer rapidement des commandes en cas de détériorations géopolitiques et de verser les acomptes minimaux jusqu'à 30 % exigés par les fournisseurs pour sécuriser les livraisons. Cette approche, soutenue par l'usam, permettrait d'éviter les retards liés aux concentrations de paiements et d'assurer une flexibilité financière indispensable dans un marché de l'armement soumis à un excès de la demande. Toutefois, ce fonds doit impérativement être soumis au frein à l'endettement - comme le stipule d'ailleurs le message (cf. message, p. 44) - pour garantir une gestion responsable des finances publiques et éviter toute dérive.

L'usam reconnaît que les 3 milliards alloués aux offices fédéraux civils ne sont pas étrangers à la défense nationale. En effet, des institutions comme le Service de renseignement de la Confédération (SRC), la cybersécurité ou la protection des frontières jouent un rôle crucial dans la sécurité globale du pays. Les collaborateurs de ces services contribuent directement à la capacité de défense de la

Suisse. Dans un contexte où la Suisse présente des lacunes évidentes en matière de renseignement et de protection contre les cybermenaces, ces investissements sont nécessaires. Toutefois, leur financement par une hausse de la TVA pose question, car il aurait dû s'accompagner d'une réallocation des ressources existantes plutôt que d'une augmentation des recettes.

Le Conseil fédéral propose par ailleurs de créer 400 nouveaux postes dans ces offices, ce qui soulève des questions sur leur intégration dans le budget à long terme. L'usam conteste également le montant global de 31 milliards et sa répartition. Les 9 milliards alloués à l'augmentation des prix et aux acomptes sur le marché de l'armement doivent être analysés en détail. Les exemples cités, comme les 2,3 milliards de surcoûts pour les systèmes Patriot, montrent que la Suisse paie déjà le prix de son manque de priorisation passée. Les 10 milliards destinés à financer la croissance des dépenses de l'armée à 1 % du PIB ne sont pas encore couverts dans le budget actuel, et il est incohérent de proposer une hausse de la TVA sans avoir d'abord épuisé toutes les possibilités de réallocation interne.

Une hausse de la TVA entraînerait aussi des conséquences directes et indirectes pour les entreprises, notamment les PME. Elle générerait des coûts administratifs liés aux adaptations comptables, informatiques et de facturation, ainsi qu'une taxe occulte pour les entreprises non assujetties à la TVA ou en régime simplifié, estimée à 260 millions de francs par an pour l'ensemble de l'économie secteurs privé et public confondus. Selon l'Administration fédérale des contributions (AFC), un relèvement proportionnel de la TVA de 0,8 point entraînerait une hausse de l'indice national des prix à la consommation (IPC) d'environ 0,4 %, réduisant ainsi le pouvoir d'achat des ménages.

Sur le plan conceptuel, la TVA repose sur le principe de la répercussion : les entreprises assujetties doivent pouvoir répercuter la taxe sur leurs clients. Or, cette répercussion ne peut réussir que si la charge de TVA est prévisible. Lorsque les taux de TVA sont ajustés à court terme, les entreprises ne sont souvent pas en mesure d'intégrer ces modifications dans leur politique de prix, notamment pour les contrats où les prix ont été négociés longtemps avant la prestation. Le droit privé ne leur accorde d'ailleurs aucun droit de majorer les prix déjà convenus après une modification des taux de TVA. Si la répercussion échoue, les entreprises supportent elles-mêmes la charge de la TVA, qui devient alors un facteur de coût supplémentaire.

Avant d'envisager une hausse de la TVA, d'autres pistes moins dommageables pour l'économie doivent être étudiées en priorité. Parmi celles-ci, un désinvestissement ciblé des entreprises d'État qui ne justifient pas un impératif de contrôle public doit être envisagé, ou du moins une vente des parts actions de manière que la Confédération reste actionnaire principale serait aussi une option. PostFinance en est un exemple emblématique : son activité principale ne relève pas d'un service public essentiel nécessitant une participation majoritaire de la Confédération. Une cession partielle ou totale de ses actions pourrait générer des recettes substantielles, sans compromettre les intérêts stratégiques du pays. PostFinance opère dans un secteur concurrentiel où sa privatisation ne mettrait pas en danger la souveraineté ou la sécurité nationale. Il y a également certains secteurs de la Poste comme les paquets qui opèrent sur un marché concurrentiel. Swisscom, en dehors des infrastructures critiques pour la téléphonie et internet pourrait également justifier une ouverture du capital aux privées, tout en maintenant, dans une certaine mesure, le contrôle public nécessaire aux opérations de sécurité.

Par ailleurs, la part des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS) revenant à la Confédération pourrait, à titre temporaire, être affectée en tout ou en partie au financement de l'armée. À l'heure actuelle, une partie de ces bénéfices sert à amortir les dettes liées à la pandémie de COVID-19. Cette affectation mérite d'être réévaluée au regard des besoins croissants en matière de sécurité. Dans le contexte actuel, il est défendable d'orienter tout ou partie de ces recettes exceptionnelles vers des investissements stratégiques pour la défense nationale. Il convient toutefois d'éviter toute ambiguïté : le financement de la défense ne doit pas paraître reposer sur la BNS. Son indépendance doit être pleinement préservée, y compris s'agissant de la décision de verser — ou non — un bénéfice en fonction du résultat de l'exercice de la banque centrale.

Enfin, l'article 15 de la loi sur les finances de la Confédération (LFC) offre une autre voie pour augmenter la capacité de dépense en cas extraordinaire seulement. Cet article permet de financer des dépenses extraordinaires et non maîtrisables sans respecter le frein aux dépenses, à condition qu'elles entraînent un relèvement d'au moins 0,5 % du plafond des dépenses totales. Or, la situation actuelle sur le marché de l'armement correspond dans une certaine mesure à ce cadre : la demande mondiale en équipements militaires a augmenté de 40 %, et la Suisse, en tant que client isolé et non prioritaire, subit des hausses de prix proportionnellement bien plus élevées. Ainsi, une partie de ces coûts supplémentaires, pourrait être couverte par ce mécanisme, reconnaissant ainsi le caractère exceptionnel et non contrôlable d'une partie de l'augmentation des prix en matière de défense. Etant donné la force du franc suisse, la Confédération se trouve toutefois comme acheteur dans une situation certainement plus confortable que d'autres pays face à la montée des prix des équipements militaires.

L'usam soutient l'armée et souligne la nécessité d'un financement durable et garanti. Dans les prochaines années, jusqu'à deux douzaines de systèmes atteindront la fin de leur durée opérationnelle, dont notamment le char de combat 87 Leopard, l'obusier automoteur M-109, le transport de troupes blindé 2000 et le missile sol-air Stinger, ainsi que d'autres systèmes. Cette modernisation complète nécessite des investissements que l'usam soutient. L'usam soutient également l'idée d'un fonds, mais pour son financement à long terme, des mécanismes politiquement largement consensuels doivent être trouvés. L'endettement du fonds doit rester temporaire jusqu'en 2038, et à l'avenir, soumis à l'approbation des chambres.

#### IV. Conclusion

L'usam soutient l'armée, la défense et la sécurité, mais ne peut se satisfaire de la proposition du Conseil fédéral d'augmenter la TVA pour financer leur modernisation. L'argument du caractère provisoire de cette mesure n'est absolument pas convaincant, puisque aucune mesure d'économie proportionnellement inverse n'est prévue pour compenser la perte de recettes après 2037. Sans un tel mécanisme, le provisoire deviendra inévitablement permanent. L'usam demande donc au Conseil fédéral de renoncer à cette hausse et de privilégier d'autres leviers de financement, tels que des économies ciblées, une meilleure allocation des ressources existantes, le recours à la part des distributions de la BNS revenant à la Confédération, un désinvestissement dans certaines entreprises d'État, des réformes structurelles et, le cas échéant, l'application de l'article 15 LFC. Ces mesures permettraient d'assurer un financement responsable et durable de l'armée, sans alourdir la charge fiscale des PME et des citoyens.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre prise de position et vous présentons, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

**Union suisse des arts et métiers usam**



Urs Furrer  
Directeur



Mikael Huber  
Responsable du dossier

Plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et plus de 600 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faïtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.